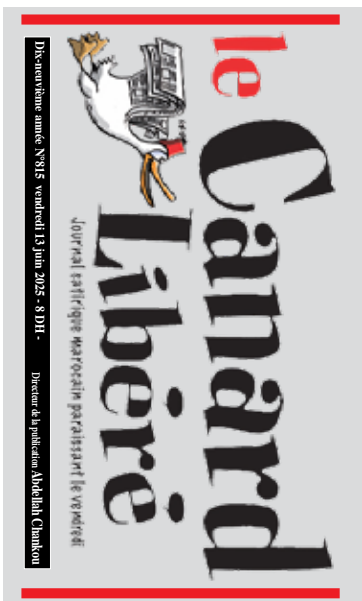




Emeutes à Los Angeles

Trump a-t-il allumé la mèche de la guerre civile?

P13



Le président français Emmanuel Macron.

France

Cherche main d'œuvre désespérément

Sommet « L'Afrique pour l'Océan »

LE DISCOURS EN EAUX CLAIRES DU ROI MOHAMMED VI



P4

Les cyberattaques se multiplient contre les institutions stratégiques nationales

AVIS DE TEMPLATE SUR LE MAROC



P6

Licenciements de trois déléguées syndicales par Teleperformance Morocco

UNI Global Union s'en mêle



P10

Moulay Hafid Elalamy.





Un devoir, une fierté nationale et l'enrichissement des connaissances



**Inscriptions ouvertes jusqu'au 23 juin,
pour les jeunes de 19 à 25 ans**



www.tajnid.ma



Confus de CANARD



Abdellah Chankou
Directeur de la publication

Juge et partie

Adopté mardi 20 mai 2025 par la première Chambre, le projet du nouveau code de la procédure pénale porté et défendu crânement par le ministre de la Justice Abdellatif Ouahbi comporte bien des nouveautés positives : un encadrement juridique plus strict de l'enquête préliminaire, la consécration du principe de présomption d'innocence, l'introduction du droit au silence de l'accusé placé en garde-à-vue ou l'adoption de mécanismes visant la réduction au recours à la détention préventive... Ces avancées non négligeables ont été toutefois occultées par le contenu de deux articles, 3 et 7, qui limitent de manière drastique le rôle de la société civile dans la dénonciation des délits financiers auprès de la justice. Jusqu'ici, les associations spécialisées dans la protection des fonds publics pouvaient porter plainte essentiellement contre les élus supposés prévaricateurs sur la base des rapports de la Cour des comptes, d'articles de presse ou suite à l'action de citoyens ou entités se disant victimes des agissements des mis en cause. Ces saisines, il faut le reconnaître, ont été à l'origine au cours de ces dernières années de plusieurs procès spectaculaires pour dilapidation ou détournements d'argent public. Or, ces poursuites, jusque-là automatiques, ne le sont plus dans le cadre de la nouvelle réforme qui confère ce droit au seul ministère public, habilité à ouvrir une enquête judiciaire en relation avec les abus dans la gestion publique à partir de données transmises par la Cour des comptes, l'Inspection générale des finances, l'inspection générale de l'administration territoriale ou l'Instance nationale de la probité, de la prévention et de la lutte contre la corruption (INPPLC). Exit donc les associations qui doivent dorénavant justifier d'un statut d'utilité publique et disposer d'une autorisation spéciale d'ester en justice délivrée par le ministère de la Justice pour pouvoir se constituer en partie civile. Cette restriction, vigoureusement dénoncée par l'opposition et les milieux des droits humains, est considérée comme une régression démocratique et une condamnation d'une mission de vigilance et de veille citoyenne dont la portée risque d'être fortement limitée pour ne pas dire compromise... Un contre-pouvoir qui saute alors que la hausse du débit de l'incurie locale est censée plaider pour son renforcement ! Les élus indéliçats doivent certainement exulter puisqu'ils n'auront plus aux trousses les méchantes associations de protection des deniers publics... Mais le ministre de la Justice Abdellatif Ouahbi, droit dans ses bottes, ne l'entend

pas de cette oreille, justifiant sa décision par le fait que certaines associations comptent de pseudo-militants qui utilisent les rapports de la Cour des comptes pour rançonner les élus mis en cause en les soumettant au chantage. Soit vous passez à la caisse soit je vous dénonce à la justice ! C'est un secret de polichinelle que le contexte national a enfanté en quantités industrielles des individus de morale faible dont les pratiques défraient régulièrement la chronique jusque dans des secteurs vitaux comme l'enseignement supérieur...

Mais est-ce une raison pour punir l'ensemble des acteurs associatifs en les mettant dans le même sac ? Ce n'est pas parce qu'un chauffard a grillé le feu rouge qu'il faudra sanctionner tous les automobilistes ! Cela n'a pas de sens. Sauf si derrière la démarche du ministre se profile un non-dit cachant un réflexe corporatiste, un comportement de clan lié à son

appartenance partisane. Faut-il rappeler que Abdellatif Ouahbi, issu du PAM dont il était secrétaire général, est président de la commune de Taroudant dont il est également député et à ce titre exposé à une potentielle action publique déclenchée par une association au cas où sa gestion communale serait sujette à caution ? Ceci étant précisé, une question se pose et s'impose : a-t-il agi dans cette affaire en tant qu'homme de droit et de loi, garant du respect de l'ordre juridique et soucieux de défendre la justice ou avec la casquette de ministre politique tenté de protéger ses congénères et de se protéger lui-même de l'inquisition associative ?

**L'attitude de
Abdellatif Ouahbi
est troublante et
jette la suspicion
sur ses véritables
intentions.**

Un ministre de la Justice sans étiquette politique aurait certainement eu une approche différente... Ce qui sur un plan doctrinal met en lumière l'importance capitale de mettre la justice à l'abri d'éventuelles interférences politiques ou partisans visant à privilégier des intérêts corporatistes au détriment de l'intérêt général, de l'impératif de transparence et de moralisation de la vie publique.

Une chose est sûre : l'attitude de Abdellatif Ouahbi est troublante et jette la suspicion sur ses véritables intentions. Ce que d'aucuns qualifient de verrouillage au nom d'arguments peu clairs est aux antipodes de la vitalité associative impulsée par le règne de SM le Roi Mohammed VI qui a reconnu dans ses discours le caractère essentiel de l'action de la société civile dans le développement du pays. Les articles Ouahbi sonnent comme une reprise en main, un retour sur un précieux acquis... ▮



Côté BASSE-COUR



Beurgeois
GENTLEMAN

La France recherche désespérément des travailleurs dans 80 métiers...

Le gouvernement vient de publier la liste des métiers en tension qui permet aux employeurs d'embaucher plus facilement et plus rapidement des travailleurs étrangers non ressortissants de l'Union européenne (UE). C'est à l'employeur qui souhaite l'embaucher d'effectuer les démarches pour l'obtenir. En pratique, l'employeur doit déposer une offre d'emploi auprès de France Travail pendant un délai de 3 semaines consécutives dans les 6 mois précédant le dépôt de la demande d'autorisation de travail et qu'il ne reçoive pas de candidature valable. Or ce critère ne s'applique pas lorsque l'emploi figure sur la liste des « métiers en tension ». Autrement dit, pour ces métiers, l'employeur peut recruter directement un travailleur étranger hors UE sans avoir besoin de déposer préalablement une offre d'emploi. Environ 80 métiers sont actuellement en tension en France. Cette liste des métiers en tension vient d'être mise à jour par le gouvernement. Elle regroupe, par région métropolitaine, environ les métiers pour lesquels les employeurs rencontrent des difficultés de recrutement. À noter que la liste des métiers en tension dans les départements et régions d'outre-mer est en cours d'établissement par le gouvernement. On peut citer notamment les métiers de l'agriculture : agriculteurs, maraîchers, horticulteurs, éleveurs, viticulteurs, arboriculteurs... ; des services à la personne : aides à domicile, aides ménagères... ; de l'hôtellerie et de la restauration : aides de cuisine, employés poly-



valents de la restauration, cuisiniers, chefs cuisiniers, serveurs, employés de l'hôtellerie... ; de l'industrie : soudeurs, ouvriers qualifiés ou non, chaudronniers, ouvriers non qualifiés de l'emballage et manutentionnaires... ; du bâtiment et des travaux publics : maçons, couvreurs, ouvriers non qualifiés du gros œuvre du bâtiment et du second œuvre du bâtiment, ouvriers qualifiés ou non des travaux publics, du béton et de l'extraction, ouvriers qualifiés de la peinture et de la finition du bâtiment... ; des services : agents d'entretien

de locaux, conducteurs et livreurs sur courte distance, formateurs... ; de l'informatique : ingénieurs et cadres d'étude, recherche et développement en informatique, chefs de projets informatiques, ingénieurs et cadres d'administration, maintenance en informatique... ; du commerce : bouchers, boulangers, pâtisseries... ; du médico-social : aides-soignants, infirmiers. Autre nouveauté : jusqu'au 31 décembre 2026, les travailleurs en situation irrégulière qui ont exercé une activité salariée relevant d'un métier en tension pendant au moins 12 mois, consécutifs ou non, au cours des 24 derniers mois et qui résident de manière ininterrompue en France depuis au moins 3 ans peuvent, sans l'accord de leur employeur, demander un titre de séjour temporaire d'une durée d'un an permettant la régularisation de leur situation. Étant précisé qu'ils doivent toujours occuper un tel métier lors du dépôt de leur demande. L'arrêté du 21 mai 2025 fixant la liste des métiers et zones géographiques caractérisés par des difficultés de recrutement en application de l'article L. 414-13 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile vient d'être publié au Journal Officiel à cette adresse internet : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000051643488> (À suivre)

Beurgeois.Gentleman@gmail.com
Retrouver les anciens épisodes en version électronique sur notre site web
www.lecanardlibere.com

Sommet « L'Afrique pour l'Océan » Le discours en eaux claires du Roi Mohammed VI

Dans un message adressé, lundi 9 juin 2025, aux participants au Sommet « L'Afrique pour l'Océan » de Nice, co-présidé par SAR la Princesse Lalla Hasnaa, et le président français, Emmanuel Macron, le souverain a assuré que l'économie bleue n'était pas un luxe écologique, mais plutôt une nécessité stratégique.

« Si les mers et les océans africains sont riches, ils sont également vulnérables. Stratégiques, mais sous-optimisés. Prometteurs, mais encore peu protégés. Ce paradoxe nous oblige à passer d'une logique de potentialité à une logique d'appropriation », a indiqué le souverain, dans son message dont SAR la princesse Lalla Hasnaa a donné lecture. « Aquaculture durable, énergies renouvelables, offshore, industries portuaires, biotechnologies marines, tourisme littoral responsable... Tous ces secteurs ont un avenir à condition qu'ils soient structurés, interconnectés, pensés en chaîne de valeur et dotés d'investissements conséquents et de normes adaptées, » a ajouté le souverain, relevant au passage « que c'est tout le sens de la Stratégie nationale, voulue et déployée par le Maroc, en tant que moteur de croissance, d'inclusion sociale et de développement humain ». Le Roi Mohammed VI a rappelé à cet égard les projets structurants



SAR la princesse Lalla Hasnaa et le président français Emmanuel Macron.

réalisés par le Maroc qui ont, permis de redessiner le paysage portuaire national, à l'instar du grand port à conteneurs de Tanger Med et des futurs ports de Nador West-Med et de Dakhla Atlantique, qui s'appuieront sur un écosystème logistique et industriel de grande envergure. S'agissant de la coopération Sud-Sud très chère au souverain, renforcée par une intégration régionale autour des espaces océaniques, Il a souligné que l'effort doit être collectif, car le défi n'est pas seulement national, mais continental. « Il ne suffit pas d'avoir un océan en partage.

Encore faut-il le penser ensemble, le gérer ensemble et le défendre ensemble, » a affirmé le souverain, soulignant que « seule une approche africaine coordonnée est à même d'optimiser les chaînes de valeur maritimes, de sécuriser les routes commerciales et de capter une part plus équitable de la richesse océanique mondiale. » Ainsi, l'Afrique se doit d'être partie prenante dans la protection de la biodiversité marine, des ressources génétiques et des aires marines protégées, a-t-il poursuivi, tout en faisant remarquer qu'il appartient au continent africain de se doter

de mécanismes de sécurité maritime adaptés à ses besoins et de parler désormais d'une seule voix sur la scène océanique mondiale. Concernant l'effectivité maritime par les synergies atlantiques, le Roi Mohammed VI a relevé que la dynamique géopolitique en Afrique ne peut subir l'inertie de la géographie, ni les pesanteurs du passé, rappelant que la façade atlantique de l'Afrique était un axe particulièrement négligé, alors qu'elle représente un potentiel incommensurable de désenclavement, de transit et de projection pour le continent. « C'est dans cet esprit que nous avons lancé l'Initiative des États africains Atlantiques qui a vocation à faire de cette façade une zone de dialogue stratégique, de sécurité collective, de mobilité et d'intégration économique, dotée d'une gouvernance inédite collégiale, mobilisatrice et pragmatique, » a déclaré le souverain, affirmant que la Vision Royale d'une Afrique Atlantique valorisant cet océan n'implique pas seulement les pays du littoral, mais s'étend également aux pays frères du Sahel auxquels il incombe d'offrir un débouché maritime structurant et fiable. « C'est dans ce même esprit de solidarité et de prospérité partagée que nous avons également initié le projet de Gazoduc Africain Atlantique en tant que corridor d'interconnexion énergétique et vecteur de nouvelles opportunités géoéconomiques en Afrique de l'Ouest, » a rappelé SM le Roi Mohammed VI. »



Côté BASSE-COUR



Football

Le geste touchant de la FRMF



Photo de famille avec Achraf Hakimi.

Un groupe d'enfants trisomiques et leurs familles ont assisté au match amical ayant opposé lundi 9 juin 2025, au stade de Fès les Lions de l'Atlas à l'équipe du Bénin. Ce moment de partage très attendrissant a été rendu possible grâce à la Fédération Royale Marocaine de Football (FRMF) qui a adressé une invitation à l'Association Marocaine des Trésors 2 et permis aux enfants de se prendre en photo avec les stars de l'équipe nationale comme Achraf Hakimi. Il s'agit en fait de la part de la FRMF d'une invitation à changer de regard sur les personnes atteintes de cette maladie qui sont généralement attachantes, affectueuses, ingénieuses et enjouées. Un geste symbolique qui traduit une volonté forte de transcender les différences et de braver les déficiences par le sport, notamment le football. Un langage universel fort et un vecteur puissant de rapprochement et d'inclusion. Les personnes porteuses de trisomie 21 ont beaucoup d'aptitudes et peuvent exceller dans de nombreux domaines (commerce, journalisme, artisanat, cinéma, publicité, art, athlétisme, mannequinat, photographies...). Il suffit de croire en leur potentiel, de les soutenir pour qu'ils donnent libre cours à leurs talents. ▶

Opération Marhaba 2025

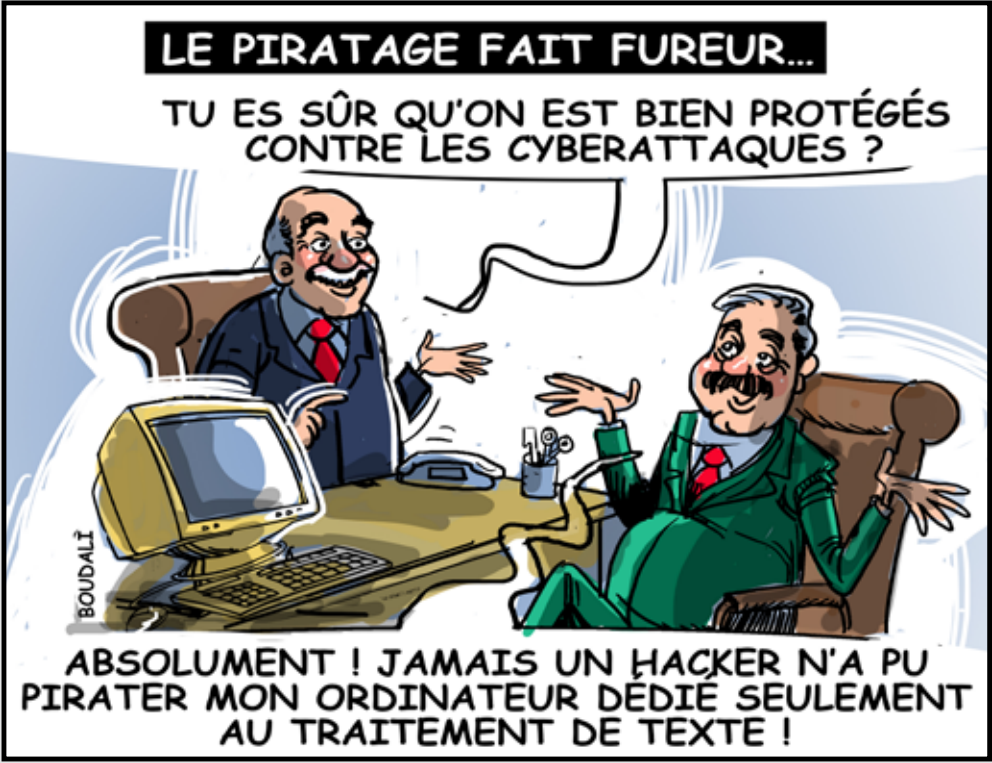
Grande mobilisation de la Fondation Mohammed V pour la solidarité



Faciliter les démarches pour les Marocains de l'étranger.

C'est parti pour l'opération Marhaba 2025, lancée mardi 10 juin 2025 sur hautes instructions de SM le roi Mohammed VI par la Fondation Mohammed V pour la solidarité. Plusieurs milliers de Marocains vivant à l'étranger regagneront le bercail pour y passer leurs vacances d'été. Placée sous la présidence effective du roi Mohammed VI, cette 25ème édition est marquée par la création de nouveaux espaces d'accueil, dans les aéroports de Laâyoune et Dakhla, ce qui porte à 26 le nombre total des sites Marhaba, implantés dans les ports de Tanger Med, Tanger Ville, Al Hoceima et Nador Bni Nsar, dans les aéroports de Casablanca Mohammed V, Rabat-Salé, Oujda Angad, Nador, Agadir Al Massira, Fès Saïss, Marrakech Menara, Tanger Ibn Battouta, Laâyoune Hassan 1er, Dakhla,

dans les aires de repos Méditerranée, Jebha, Tazaghine et Smir M'Diq ainsi qu'au niveau des postes frontaliers de Bab Sebta et Melilla. À l'étranger, 6 sites Marhaba sont disponibles dans les ports européens de Gênes (Italie), Sète et Marseille (France), Motril, Almería et Algésiras (Espagne). Les services d'assistance sociale et de prise en charge médicale, mis à disposition des membres de la communauté marocaine résidant à l'étranger du 10 juin au 15 septembre, sont déployés dans l'ensemble de ces sites afin de leur faciliter la tâche lors des phases d'arrivée et de retour. L'opération Marhaba 2025 mobilise des effectifs de plus de 1.200 personnes, comprenant le personnel de la fondation, les assistantes sociales, l'équipe médicale, les cadres paramédicaux et les volontaires. ▶





Le Maigret du CANARD



Amal El Fallah Seghrouchni, ministre de la Transition numérique et de la Réforme de l'administration.

Les cyberattaques se multiplient contre les institutions stratégiques nationales

Avis de template sur le Maroc

Après la CNSS, les notaires et maintenant la base de données du système judiciaire. A qui le tour ? Quelle sera la prochaine cible ?

AHMED ZOUBAÏR

Aux piratages en série des systèmes d'information d'entités stratégiques nationales par un groupe de groupe dénommé Jabaroot DZ répond un silence assourdissant du gouvernement ! Aucune prise de parole rassurante ni d'initiative sérieuse de la part du chef de l'exécutif ni de la ministre déléguée chargée de la Transition numérique. **Face à l'inquiétude légitime suscitée par la compromission de données sensibles, la ministre, interpellée sur le sujet le 28 avril, s'est contentée de parler devant les députés des dispositifs de sécurité internes de son département.** Tant de passivité interroge. Tout se passe comme si ces cyberattaques récurrentes étaient insignifiantes et sans conséquences politiques en termes de perte de confiance publique dans les entreprises et les institutions .

Or, la violation de données personnelles ou la divulgation de secrets professionnels comme ce fut le cas avec le piratage à grande échelle de la base de données de la CNSS en avril 2025 ont des effets dévastateurs à tous les niveaux (politique, économique, financier, professionnels, social, syndical, personnel, sécuritaire, juridique...et toute défaillance dans la protection de ces données sensibles est attentatoire à la vie privée et à la sécurité des individus. La résignation gouvernementale face à ces actes de cybermalveillance préjudiciables à plus d'un titre est parfaitement résumée dans la réaction du porte-parole

Il est incontestable que le Maroc est en train de subir les contrecoups fâcheux d'une digitalisation sans mesures de cyber sécurité appropriées.

du gouvernement Mustapha Baitas au lendemain du scandale de la CNSS. Le ministre RNI a trouvé la parade en évoquant un «acte criminel prémédité», émanant de «puissances adverses» cherchant, selon lui, à «entraver la progression diplomatique du Maroc.» Soit. Mais quelle riposte gouvernementale pour déjouer ces attaques hostiles ? Comment faire pièce à cette guerre cybernétique livrée contre le pays et ses institutions stratégiques ? Le gouvernement n'a visiblement aucune stratégie de défense dans ce domaine qui relève pourtant de la sécurité nationale puisque le préposé au porte-parolat officiel, qui faisait allusion à l'Algérie, n'a pas abordé cette question d'importance sur lequel tout le pays l'attendait. Il n'a même pas tenté le coup de bluff, histoire d'impressionner l'adversaire... Au lieu de cela, M, Baitas a poussé l'intelligence géopolitico-superficielle jusqu' à lier explicitement ce piratage au soutien

renouvelé des États-Unis en faveur de la marocanité du Sahara ! Revenus bredouille sans rien à se mettre sous la dent, les quelques journalistes venus écouter son compte rendu hebdomadaire pédant sont restés évidemment sur leur faim. Entretemps, il y a eu le siphonage de la plateforme notariale et l'intrusion dans le dispositif numérique Conseil supérieur du pouvoir judiciaire (CSPJ)...Une bande de hackers sans foi ni loi continue donc à narguer tout un pays sans que les responsables ne sonnent l'urgence de la mobilisation pour repousser les assauts de l'ennemi... Sur un plan technique, ces infractions numériques à répétition commencent à poser de sérieuses questions sur le degré de sécurité des solutions de protection mises en place par un certain nombre d'entités nationales . La multiplication des attaques, qui débouchent sur la divulgation de données personnelles sensibles et confidentielles après leur siphonage par les pirates, met en lumière l'existence d'un vrai souci et un grand dysfonctionnement. On peut chiffrer, via des expertises, les préjudices classiques causés à une personne ou un bien mais peut-on réellement établir la gravité des dommages et les impacts induits par la compromission de la confidentialité et de l'intégrité d'une base de données hautement sensible comme celles de la CNSS ? Le coût en termes de perte de confiance des usagers, dont les données personnelles sont devenues accessibles sur la toile, est difficile pour ne pas dire impossible à évaluer... Il est incontestable que le Maroc est en train de subir les contrecoups fâcheux d'une digitalisation sans mesures de cyber sécurité appropriées ou comportant des failles de sécurité faciles à exploiter par les hackers. Or, il ne suffit pas de lancer un appel d'offres relatif à un système d'information, procéder à l'ouverture des plus et attribuer le marché au moins disant et passer à autre chose comme s'il s'agissait d'un appel d'offres de renouvellement du mobilier de bureau. Le volet le plus important dans ce processus, qui porte sur la maintenance en cybersécurité, est généralement négligé. Une négligence fatale. Les entreprises qui prennent ce dossier au sérieux s'attachent les services d'un expert en cybersécurité, un travail à plein temps. Objectif : parer aux

Le Maigret du CANARD



vulnérabilités des systèmes d’information, à travers un suivi constant et une évaluation régulière de leur sécurité et s’assurer de l’efficacité des solutions adoptées face aux nouvelles menaces émergentes. Le risque cyber est devenu si considérable pour toutes les entités stratégiques y compris les établissements qui gèrent des données très sensibles avec des accès tiers comme les notaires dont le piratage de 713 comptes issus de la plateforme Tawtik a révélé des failles de sécurité dommageables. Résultat : plus de 10.000 certificats de citoyens marocains circulent dans le Dark web ! Un piratage d’ampleur confirmé par la direction générale de la sécurité des systèmes d’information (DGSSI) rattachée à la Défense nationale. Placer les organismes qui manipulent de la data sensible sous la bannière cybersécuritaire de la DGSSI doit être une obligation. C’est un enjeu majeur de sécurité nationale.

Cette direction réalise plusieurs missions dont l’assistance et le conseil pour le compte des « administrations et organismes publics ainsi que pour le secteur privé pour la mise en place de la sécurité de leurs systèmes d’information », la veille technologique pour anticiper les évolutions numériques et proposer des solutions de confiance en matière de sécurité des systèmes d’information. Dans ce domaine essentiel, la DGSSI a du pain sur la planche pour sécuriser les systèmes informatiques des institutions stratégiques et leurs utilisateurs externes. Sites peu protégés, en mal de maintenance régulière et de suivi par des spécialistes en cybersécurité reconnus, les failles rendent les bases de données perméables à des fuites massives et préjudiciables. Verrouiller les portes numériques est un chantier immense qui passe par plusieurs préalables, essentiellement la formation de profils techniques capables d’anticiper les méthodes des hackers et de suivre l’évolution constante des logiciels malveillants utilisés pour infiltrer les systèmes d’information. Au fait qu’en pense le très virtuel ministère de la Transition numérique et de la Réforme de l’administration? ▀

Les menaces en ligne

Le cyberspace est un terrain complexe pour la diplomatie, en raison de l’anonymat des pirates et de la difficulté d’identifier les véritables auteurs des attaques. Il existe de nombreuses menaces en ligne différentes que les systèmes informatiques peuvent rencontrer. Voici quelques-uns des types les plus courants de cyberattaques en ligne:

Virus : Les virus sont des programmes malveillants qui se propagent de l’ordinateur à l’ordinateur en se cachant dans d’autres fichiers ou programmes légitimes. Ils peuvent endommager les fichiers sur un ordinateur ou voler des informations personnelles. Attaques de hackers :

Les attaques de hackers sont des attaques intentionnelles sur les systèmes informatiques dans le but de voler des informations ou de causer des dommages. Les hackers peuvent utiliser différentes techniques pour accéder à des systèmes informatiques, notamment la manipulation de faiblesses dans les systèmes de sécurité.

Ransomware : le ransomware c’est le moyen de bloquer vos données et de demander une rançon pour les récupérer.

Logiciels malveillants : Les logiciels malveillants sont des programmes conçus pour endommager ou contrôler les systèmes informatiques. Les logiciels malveillants peuvent inclure des virus, des chevaux de Troie, des spywares et d’autres types de programmes malveillants.

Phishing : Le phishing est une technique utilisée par les cybercriminels pour voler des informations personnelles ou financières en se faisant passer pour une entreprise ou un individu de confiance. Les escroqueries de phishing peuvent prendre la forme d’e-mails, de messages instantanés ou de sites Web malveillants qui ciblent souvent les comptes bancaires. Atteinte à la réputation : l’atteinte à la réputation consiste à mettre en difficulté une personnalité publique en diffusant des informations sensibles sur internet (intimes, politique, religieux, affaires...). ▀

Lutte contre le blanchiment et le terrorisme

L'UE place l'Algérie sur sa liste noire



Une liste infamante pour un pays très peu fiable...

Nouveau coup dur pour l’image de l’Algérie sur la scène internationale. La Commission européenne a annoncé ce mardi 10 juin 2025 avoir placé ce pays maghrébin sur sa liste des États jugés à haut risque en matière de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme. Cette décision signifie que les institutions financières européennes devront appliquer des contrôles renforcés à l’occasion de toute opération impliquant l’Algérie. Cette décision repose sur une évaluation approfondie menée par Bruxelles, en collaboration avec le Groupe d’action

financière (GAFI), un organisme international de référence dans ce domaine. La Commission a tenu compte des rapports du GAFI, l’organisme mondial qui traque le blanchiment d’argent, de données issues de dialogues bilatéraux ainsi que d’inspections sur le terrain. L’Algérie figure depuis octobre 2024 sur la « liste grise » du GAFI, ce qui a pesé lourd dans la balance. La mesure s’inscrit dans le cadre du dispositif européen de lutte contre le blanchiment d’argent. L’objectif visé consiste à protéger le système financier de l’UE contre les flux d’argent d’origine douteuse et les failles réglementaires venant de l’extérieur. «

Les entités soumises à la législation anti-blanchiment de l’Union devront faire preuve d’une vigilance accrue concernant les pays inscrits sur cette liste », explique la Commission dans un communiqué officiel. Outre l’Algérie, dix autres pays rejoignent cette liste noire mise à jour : l’Angola, la Côte d’Ivoire, le Kenya, le Laos, le Liban, Monaco, la Namibie, le Népal et le Venezuela. À

l’inverse, huit pays, dont les Émirats arabes unis, le Panama et le Sénégal, ont été retirés de la liste pour avoir réalisé des progrès jugés suffisants. Cette inscription pourrait avoir des répercussions significatives sur les relations économiques et financières entre l’Algérie et l’Europe, en particulier pour les investissements, les transferts de fonds et les services bancaires transfrontaliers. ▀





Le Maigret du CANARD



Déploiement de la 5G Orange Maroc signe un partenariat stratégique avec Ericsson

Orange Maroc franchit une nouvelle étape dans le renforcement de son infrastructure réseau en signant un accord stratégique avec Ericsson. Objectif : la modernisation et l'extension de son cœur de réseau. Cette alliance inédite s'inscrit dans la vision d'Orange Maroc visant à offrir une connectivité ultra-performante, en prévision du déploiement de la 5G qui est en ligne avec les objectifs de la stratégie Maroc Digital 2030, annonce un communiqué d'Orange Maroc. Cette collaboration permettra à Orange Maroc d'intégrer des technologies de pointe, notamment le dual mode 5G Core et la Cloud Native Infrastructure Solution d'Ericsson, optimisée pour l'hébergement d'applications 5G cloud natives. Cette modernisation augmentera la capacité du réseau d'Orange Maroc et améliorera l'expérience client, tout en permettant à Orange Maroc de bâtir une architecture réseau évolutive en vue de l'introduction de la 5G.

Une modernisation pour une connectivité renforcée

Grâce à ce partenariat stratégique, Orange Maroc introduira « l'Ericsson



Un partenariat en ligne avec les objectifs de Maroc Digital 2023

son Cloud Core Policy Controller », assurant ainsi une haute scalabilité, une meilleure résilience du réseau et de nouveaux modèles économiques. L'opérateur télécoms étendra également son réseau en s'appuyant sur des sites supplémentaires de IP Multimedia Subsystem (IMS) et Ericsson Packet Core. Objectif: renforcer les services Voix sur LTE (VoLTE) et fournir des services 4G et 5G hautement fiables, tels que le haut débit mobile amélioré (eMBB), l'Accès Fixe sans Fil (FWA), les jeux vidéo et les services de connectivité

industrielle. Il convient de noter que la modernisation inclut également l'amélioration de l'automatisation et l'orchestration de l'infrastructure native cloud grâce à des mises à niveau des logiciels Ericsson Network Manager, Orchestrator, et Network IQ Statistics déjà utilisées par Orange Maroc pour orchestrer son réseau. « Orange Maroc place l'innovation et la satisfaction de ses clients au cœur de sa stratégie. Ce partenariat avec Ericsson consolide notre engagement à offrir un réseau toujours plus puissant, fiable et

adapté aux besoins digitaux croissants des Marocains. En modernisant notre infrastructure, nous accélérerons notre capacité à déployer la 5G et à soutenir la transformation numérique du Maroc, en parfaite synergie avec la vision Maroc Digital 2030», a déclaré à cette occasion Hendrik Kasteel, CEO d'Orange Maroc. De son côté, Majda Lahlou Kassi, présidente d'Ericsson Maroc et VP Ericsson Afrique de l'Ouest et Afrique Australe a souligné que « chez Ericsson, la réussite de nos clients est au cœur de notre mission ». Et d'ajouter : « Nous sommes fiers d'accompagner Orange Maroc dans cette transformation majeure, qui vise à répondre à l'évolution rapide des besoins de connectivité et à offrir une infrastructure robuste, évolutive et durable ». Fort d'une collaboration de plus de 20 ans entre Orange Maroc et Ericsson, ce nouveau projet renforce la position d'Orange en tant qu'opérateur de télécommunications engagé dans l'excellence réseau. En anticipant les besoins en connectivité et en investissant dans des infrastructures de pointe, Orange Maroc réaffirme avec force son rôle dans l'accompagnement de la croissance économique et sociale du Maroc à travers les solutions digitales innovantes. »



Fatim Zahra Ammor, ministère du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Économie Sociale et Solidaire.

Hébergement touristique Des étoiles plein les yeux

Le ministère du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Économie Sociale et Solidaire a annoncé récemment la publication au Bulletin Officiel (BO) de cinq arrêtés qui complètent le dispositif réglementaire de la loi 80-14 sur l'hébergement touristique. Objectif : initier une transformation qualitative du secteur et une expérience-client irréprochable. Tous les établissements d'hébergement touristique bénéficieront désormais d'un système de classement en étoiles simplifié et harmonisé avec les standards internationaux, indique le ministère dans un communiqué. Par exemple, les maisons d'hôtes, les résidences de touristes et les hôtels clubs, qui étaient classés en catégories, seront désormais classés en étoiles à l'instar des hôtels. Les établissements emblématiques comme les Riads et Kasbahs intègrent aussi ce système de classement, ce qui leur permet de mieux différencier leur offre tout en valorisant

leur authenticité. Cette classification par étoile universellement comprise, offrira aux touristes plus de clarté et de fiabilité dans leur choix d'hébergement, et aux acteurs du tourisme une meilleure transparence de leur offre. En plus des infrastructures et des équipements, la qualité de service devient un critère central d'évaluation, examiné à chaque étape du parcours client. Dans ce sens, des visites mystères seront menées régulièrement par des auditeurs spécialisés, qui évalueront la qualité de service suivant une grille très détaillée (jusqu'à 800 critères en fonction du classement) établie avec l'Organisation mondiale du tourisme (ONU-Tourisme). La classification des établissements ne sera plus accordée de manière définitive, mais réévaluée régulièrement tous les 7 ans pour les nouveaux établissements, puis tous les 5 ans. »

Le Maigret du CANARD



Programme de reconstitution du cheptel

El Bouari s'explique devant les conseillers



Ahmed El Bouari, ministre de l’Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural et des Eaux et Forêts.

Le gouvernement projette de lancer un nouveau programme de soutien aux éleveurs pour améliorer leurs conditions et garantir la reconstitution durable du cheptel national, conformément aux Hautes instructions royales, a précisé, mardi 10 Juin à la Chambre des conseillers, le ministre de l’Agriculture, de la Pêche maritime, du Développement rural et des Eaux et Forêts, Ahmed El Bouari.

Intervenant lors de la séance hebdomadaire des questions orales, M. El Bouari a relevé que ce programme, qui vient s’ajouter aux mesures gouvernementales déjà engagées dans ce domaine, vise à mettre en valeur l’effet positif des récentes précipitations en créant des conditions favorables à la reconstitution du cheptel. Ce nouveau dispositif, qui témoigne de la Haute sollicitude que Sa Majesté le Roi Mohammed VI accorde au monde rural et

à l’ensemble des composantes du secteur agricole, repose sur cinq axes principaux, a fait savoir le ministre. Le premier axe porte sur la restructuration de la dette des éleveurs, à travers l’allègement des encours pour près de 50.000 éleveurs, pour un coût estimé à 700 millions de dirhams (MDH) pris en charge par le Budget de l’Etat, a-t-il souligné. Ainsi, 50% des dettes (principal et intérêts) inférieures à 100.000 dirhams seront annulées, représentant 75% des bénéficiaires, tandis que 25% des dettes entre 100.000 et 200.000 dirhams seront également annulées, touchant 11% des bénéficiaires. Les dettes supérieures à 200.000 dirhams feront, quant à elles, l’objet d’un rééchelonnement et d’une exonération des intérêts de retard. Pour ce qui est du deuxième axe, il concerne la subvention de l’alimentation animale, en fixant le prix de vente de l’orge à 1,5 dirham/kg, dans la limite de 7 millions de quintaux, et celui des aliments composés pour ovins et caprins à 2 dirhams/kg pour un volume équivalent, a indiqué M. El Bouari, ajoutant que la mise en œuvre de cette mesure mobilisera une enveloppe d’environ 2,5 milliards de dirhams (MMDH). Le troisième axe porte

sur le lancement d’une opération d’identification des femelles reproductrices, dans le cadre du suivi de l’interdiction de leur abattage, afin de préserver le cheptel national. À ce titre, un appui direct de 400 dirhams sera accordé pour chaque femelle identifiée et non abattue, dans l’objectif de compenser les coûts liés à leur entretien. Le quatrième axe consiste à déployer une campagne sanitaire préventive, destinée à protéger 17 millions de têtes d’ovins et de caprins contre les maladies causées par les répercussions de la sécheresse. Ce dispositif nécessitera une enveloppe de 150 MDH. Quant au cinquième axe, il porte sur l’accompagnement technique des éleveurs, via la mise en place de plateformes d’insémination artificielle et de programmes de conseil pour l’amélioration génétique, pour un coût de 50 MDH. M. El Bouari a précisé que le coût global de ces mesures atteindra 3 MMDH d’ici fin 2025, tandis qu’une enveloppe supplémentaire de 3,2 MMDH est prévue en 2026 pour soutenir directement les éleveurs s’étant engagés avec succès à la préservation des femelles reproductrices, dans une logique de durabilité du cheptel national. ▀

Avec MAP

تحت الرعاية السامية لصاحب الجلالة الملك محمد السادس
UNDER THE HIGH PATRONAGE OF HIS MAJESTY KING MOHAMMED VI



Institutional Partners

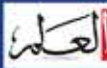


Official Sponsor



Rabat - Morocco
87th AIPS CONGRESS
May 12-17, 2025

Media Partners





Le Maigret du CANARD



Licenciement de trois déléguées syndicales par Teleperformance Morocco

UNI Global Union s'en mêle



Moulay Hafid Elalamy, président du Conseil d'administration de Teleperformance.

Lettre de UNI Global Union à la filiale marocaine de Teleperformance

« Je tiens à exprimer notre plus vive préoccupation et à déposer une plainte officielle concernant le licenciement au Maroc de trois délégués syndicaux liés à l'Union Marocaine du Travail (UMT), affiliée à notre organisation, conformément à notre résolution de l'Accord Global.

Les camarades concernés sont :

- Majdouline HAÏTI, licenciée le 12 mai 2025
- Mouna NAOUR, licenciée le 13 mai 2025
- Rajaa ZOUBEIR, licenciée le 14 mai 2025

Tous exerçaient des fonctions de représentation syndicale légalement reconnues sur leur lieu de travail et ont été licenciés de manière échelonnée. Ces faits, déjà signalés par l'UMT aux autorités nationales, constituent non seulement une violation de la législation marocaine en vigueur, mais également une violation des principes fondamentaux énoncés dans l'Accord mondial sur la responsabilité sociale signé entre UNI Global Union et TP SE, ainsi qu'une atteinte directe aux principes internationaux fondamentaux relatifs au travail décent, au droit à la liberté syndicale et aux droits humains.

Violation du Code du travail marocain

Conformément à l'article 457 du Code du travail, tout licenciement ou sanction d'un délégué du personnel élu doit être expressément autorisé par l'inspecteur du travail. En l'espèce, l'autorité du travail s'est opposée au licenciement des trois travailleurs, recommandation qui a été arbitrairement ignorée par l'entreprise. Violation de l'Accord mondial Teleperformance-UNI sur la responsabilité sociale (Clause 3 – Principes fondamentaux) Cet acte constitue une violation flagrante de la Clause 3 de l'Accord mondial entre UNI Global Union et Teleperformance, qui affirme l'engagement de l'entreprise à respecter et à promouvoir la liberté syndicale, la négociation

collective et les droits des travailleurs, conformément aux conventions de l'OIT et aux lois nationales. Le licenciement de représentants syndicaux pour l'exercice de leurs fonctions est en contradiction directe avec ces engagements.

Utilisation illégale de la vidéosurveillance à des fins disciplinaires

L'entreprise a justifié ces licenciements en invoquant une prétendue « violation du règlement intérieur » par un accès non autorisé à une zone de production. Or, cette accusation repose sur l'utilisation d'images de vidéosurveillance captées alors que les travailleurs exerçaient des fonctions syndicales, ce qui constitue une violation flagrante de la délibération n° 350-2013 de la CNDP (Commission nationale de contrôle de la protection des données personnelles). Ce règlement établit que la vidéosurveillance doit avoir pour seul objectif la protection des personnes et des biens et interdit expressément son utilisation pour surveiller l'activité syndicale ou sanctionner les salariés.

Non-respect des conventions fondamentales de l'OIT

Ces licenciements constituent une violation flagrante des conventions n° 87 et 98 de l'Organisation internationale du Travail (OIT) relatives à la liberté syndicale, à la protection du droit d'organisation et à la négociation collective, toutes deux ratifiées par le Maroc. Selon ces instruments, les autorités et les employeurs doivent s'abstenir de tout acte d'ingérence restreignant le libre exercice des droits syndicaux. Les collègues licenciés ont été élus en juin 2021 et leur statut de représentants a été formellement et immédiatement notifié à l'entreprise. Leur participation à la vie syndicale a été visible, active et conforme à la loi. Loin d'être un conflit individuel, ces licenciements s'inscrivent dans une stratégie d'intimidation et de démantèlement progressif de la représentation syndicale sur le lieu de travail, générant un climat de peur, d'autocensure et de vulnérabilité parmi le personnel. Cela porte atteinte non

Syndicat mondial revendiquant la représentation de plus de 20 millions de travailleurs issus de 150 pays dans le secteur des services, UNI Global Union a adressé une lettre au centre d'appel Majorel Outsourcing à Mohammedia, filiale du groupe Teleperformance, suite au licenciement en mai dernier pour faute grave de trois déléguées syndicales opérant dans le site en question. Ce à quoi l'antenne marocaine de Teleperformance a répondu en affirmant qu'il s'agit d'une mesure « strictement disciplinaire et non discriminatoire ». Or, lors d'une réunion qui a eu lieu au siège de la direction régionale de l'emploi à Mohammedia en date du 22 mai 2025 entre les membres du bureau syndical UMT de l'entreprise et le représentant de Majorel Outsourcing pour « résoudre ce conflit », ce dernier a formulé une proposition qui laisse songeur: accorder aux trois déléguées leur solde de tout compte alors que leur « licenciement pour faute grave » leur a été notifié « sans préavis ni indemnités » ! Cette offre révèle l'embarras de la direction de Majorelle par rapport à ce dossier où elle n'a pas agi selon les règles de l'art.



seulement au syndicat local, mais aussi au droit collectif des travailleurs de s'organiser librement, d'exprimer leurs opinions et de défendre leurs conditions de travail.
Pour tout ce qui précède, UNI Global Union exige :

1. La réintégration immédiate de Majdouline HAITI, Mouna NAOUR et Rajaa ZOUBEIR, avec la restitution intégrale de leurs droits syndicaux et du travail.

2. L'annulation des sanctions découlant de l'utilisation illé-

gale de systèmes de vidéosurveillance à des fins de maintien de l'ordre.

3. L'établissement de garanties spécifiques de non-répétition, notamment le contrôle de l'utilisation des caméras dans les locaux de l'entreprise et le respect absolu de l'activité syndicale.

4. L'ouverture urgente d'un dialogue avec l'UMT, syndicat représentatif et légitime de l'entreprise, afin de résoudre ce

conflit conformément à la législation nationale et internationale. Nous sommes convaincus que, compte tenu de la gravité des faits, TP saura agir de manière responsable et corriger une décision qui a non seulement violé les droits fondamentaux, mais également compromis la réputation et l'intégrité de sa marque au niveau international.
Nous restons disponibles pour organiser une réunion urgente afin de résoudre ce conflit par le dialogue et dans le respect des principes du travail décent, du respect mutuel et de la responsabilité d'entreprise. »

Réponse de la filiale marocaine de Teleperformance à UNI Global

« Nous tenons à clarifier les faits et à réaffirmer le caractère strictement disciplinaire et non discriminatoire des mesures prises à l'encontre de ces salariés :

Le 15 avril 2025, la direction a été dûment informée (recours de l'équipe de la Hotline Éthique Mondiale) d'un incident de sécurité impliquant une employée qui avait utilisé son badge d'accès personnel pour permettre à deux autres employés, non autorisés à accéder à la zone concernée car n'étant pas impliqués dans l'activité concernée, de pénétrer dans un périmètre sécurisé. Conformément aux protocoles internes régissant la sécurité des accès physiques, une enquête interne approfondie a été immédiatement ouverte. Celle-ci comprenait l'analyse des enregistrements du système de vidéosurveillance. Les preuves matérielles recueillies lors de cette enquête ont formellement confirmé une violation manifeste des règles d'accès à une plateforme de production certifiée PCI-DSS, entraînant une intrusion injustifiée dans une zone à accès restreint.

Les trois employés concernés ont été convoqués à des entretiens individuels, au cours desquels ils ont reconnu les faits et admis avoir facilité l'accès à une zone protégée sans autorisation préalable. Il convient de rappeler que, conformément aux dispositions du règlement intérieur et aux dispositions spécifiques relatives à la sécurité des accès, le badge d'identification personnel est strictement nominatif et ne peut en aucun cas être utilisé par ou au profit d'un tiers, sauf dérogation expresse et formelle. Il convient également de noter que, si les organisations syndicales sont habilitées à demander l'accès aux installations dans le cadre de leurs prérogatives légales, celui-ci reste strictement régi par des procédures internes, qui nécessitent une autorisation préalable et l'activation nominative du badge d'accès, afin de garantir la traçabilité des accès et le respect des exigences contractuelles et réglementaires.

Violation du Code du travail marocain

L'entreprise est seule habilitée à statuer



Selon le Code du travail, tout licenciement ou sanction d'un délégué du personnel élu doit être expressément autorisé par l'inspecteur du travail.

sur le respect du règlement intérieur et des consignes de sécurité.

En cas de divergence entre l'avis de l'inspection du travail et celui de l'entreprise, c'est le tribunal social qui intervient pour qualifier le licenciement de justifié ou non.

Utilisation illicite de la vidéosurveillance à des fins disciplinaires

L'utilisation des enregistrements de vidéosurveillance est strictement limitée à des fins de sécurité et n'a jamais eu pour but, directement ou indirectement, de surveiller les activités syndicales ou de fonder des sanctions disciplinaires à l'encontre des salariés. Nous disposons d'une autorisation expresse de la CNDP (référence A-PO-1074/2023) pour l'installation et l'exploitation de systèmes de vidéosurveillance. L'accès aux images enregistrées est strictement réglementé et autorisé uniquement en cas d'incident nécessitant une vérification.

Tous les salariés ont formellement pris connaissance et accepté le règlement intérieur et la charte de sécurité de l'entreprise, qui stipulent explicitement que l'accès par badge est strictement personnel et que l'accès est limité aux zones désignées en fonction des droits d'accès individuels.

Non-respect des conventions fondamentales de l'OIT

Il convient également de noter que, si les syndicats sont habilités à demander l'accès aux installations dans le cadre de leurs prérogatives légales, celui-ci reste strictement régi par des procédures internes, qui nécessitent une autorisation préalable et l'activation nominative du badge d'accès, afin de garantir la traçabilité des accès et le respect des exigences contractuelles et réglementaires.

Nous réaffirmons le caractère strictement disciplinaire et non discriminatoire des mesures prises à l'encontre de ces salariés.»

Les comportements constatés constituent une violation manifeste de plusieurs politiques internes, notamment le Code de conduite, la Politique de protection des données du Groupe, la Politique de sécurité des systèmes d'information et la Charte d'utilisation des ressources informatiques. Ces infractions justifient la consultation légale et proportionnée des enregistrements vidéo afin d'établir les faits et de déterminer la conduite à tenir.

Violation de l'Accord mondial Teleperformance-UNI sur la responsabilité so-





Le Maigret du CANARD



POINT DE VUE

La troisième conférence mondiale sur les Océans qui se déroule à Nice, au Sud de la France du 9 au 13 juin constitue un événement international de taille. Il en est de même pour le Sommet « l'Afrique pour l'Océan » co-présidé par Son Altesse Royale La Princesse Lalla Hasnaa Représentante de SM Le Roi et le Président français. En atteste le Message Royal adressé aux participants dans lequel le Souverain a exposé, en des termes forts, la philosophie du Maroc et de l'Afrique en la matière. Que cette conférence se tienne à l'heure des incertitudes, de la montée des climatosceptiques et du recul de l'engagement en faveur de l'environnement constitue en elle-même un acquis positif. Réunir autour de cette problématique, une soixantaine de chefs d'Etat, des dizaines d'organisations internationales outre la présence massive des représentants de la société civile qui sont quotidiennement sur le terrain, constitue un véritable challenge. Certes, contrairement aux autres conférences sur le climat (COP) et la diversité, celle relative aux océans ne revêt pas un caractère contraignant et n'oblige pas, par conséquent, les Etats à prendre de engagements chiffrés et précis. Il n'en demeure pas moins cependant, comme cela a été dit tant dans le Message Royal que dans l'intervention inaugurale du Président Français, que c'est un cadre de mobilisation, de sensibilisation aux enjeux et de clarification de la problématique. Un problème bien réfléchi et analysé est une étape vers la solution. Il faut préciser, au départ, que l'océan est un écosystème vital. Les données suivantes émanant de l'ONU, l'attestent clairement : 70 % de la surface du globe est couverte par les océans; 3 millions d'espèces aquatiques y vivent ; 3 milliards de personnes sont nourries grâce aux océans ; 800 millions de personnes vivent de la pêche ; 30% des émissions de gaz à effet de serre produites par l'humanité sont absorbées par les océans et 90 % de l'excès de chaleur que ces émissions génèrent ; 90 % des échanges de

Abdeslam Seddiki



Economiste,
ancien
ministre de
l'Emploi et des
Affaires sociales.

L'Océan, un écosystème vital à préserver

marchandises dans le monde sont assurés par voie maritime.

Atteinte à un patrimoine commun

Mais l'océan est victime aussi d'une pollution multi-sources et multiformes, résultant des activités humaines, qui modifient substantiellement le milieu océanique. Cette pollution provient du transport maritime et des marées noires. Elle est liée, également, aux rejets (gazeux, liquides et solides) d'origine urbaine, industrielle et agricole. Ces déchets sont transportés par les vents, la pluie et les cours d'eau ou tout simplement rejetés directement dans l'océan. Rien que pour les plastiques, on estime que 11 millions de tonnes de déchets plastiques finissent chaque année dans l'océan mondial (2020), un chiffre, qui double chaque

décennie (soit 30 millions de tonnes par an d'ici 2040 ou 50 kg de plastique par mètre de littoral mondial).

Une telle dégradation risque de s'aggraver suite à la signature par le Président Trump en mars dernier, d'un décret autorisant la délivrance de permis d'exploration et d'extraction de minéraux au-delà de la juridiction américaine, c'est-à-dire dans les eaux internationales, pourtant érigées en patrimoine commun de l'humanité. Les chiffres annoncés par la Maison-Blanche donnent le tournis : 1 milliard de tonnes de matériaux pourraient être collectés en dix ans, 100 000 emplois créés, pour un gain de 300 milliards de dollars de PIB. Désormais aux mains de Trump, l'agence américaine d'observation océanique et atmosphérique américaine, la NOAA [National Oceanic and Atmospheric Administration], évoque carrément une « nouvelle ruée vers l'or ». Cette mesure marquée par un égoïsme certain et un unilatéralisme outrancier, qui explique d'ailleurs l'absence des USA à Nice, fait fi de la réglementation internationale incarnée par l'Autorité internationale des Fonds marins (AIFM), organisation chargée de définir les règles du jeu dans les eaux internationales et de délivrer les éventuels permis d'exploitation.

Intérêts économiques sournois

Pour comprendre cet emballement soudain, « il faut plonger dans ces profondeurs où la lumière ne perce pas, le froid règne, la pression se fait écrasante ». En effet, seulement 25 % des fonds marins ont été cartographiés et à peine 1 % a été exploré, mais les connaissances sont suffisantes pour exciter les appétits. On sait, par exemple, qu'ils abritent des métaux en quantité, notamment dans des no-

dules polymétalliques. Ces cailloux de la taille d'une grosse pomme de terre sont très présents dans le Pacifique - particulièrement dans la zone de Clarion Cliperton (CCZ), immense plaine à plus de 3 000 mètres de profondeur entre Hawaï et le Mexique. Ces minerais sont riches en manganèse, fer, cobalt, cuivre et nickel. Autant de métaux indispensables aux transitions bas carbone et numérique, puisqu'ils entrent dans la fabrication des smartphones, des supercalculateurs et surtout des batteries de voitures et des câbles électriques. Cela explique bien l'appétence de Trump ! Selon l'Agence internationale de l'Energie (AIE), la demande mondiale de métaux devra être multipliée par quatre pour le cuivre, et par vingt pour le cobalt à l'horizon 2040 pour parvenir à la neutralité carbone. D'où les risques d'une exploitation des fonds marins : d'abord, avec l'arrivée de gigantesques engins qui vont racler le sol, broyer la roche, causer du bruit et des vibrations, des espèces risquent de disparaître avant même qu'on ait eu le temps de les connaître. Dans l'océan, on en recense à ce jour plus de 250 000, et nous estimons qu'entre 1 et 10 millions restent à découvrir ; ensuite, et comme cela a été dit, face au changement climatique, l'océan est un allié précieux puisqu'il absorbe des quantités massives de CO2 - plus d'un quart des émissions mondiales annuelles ! En remuant les grands fonds, cette fonction essentielle de pompe à carbone pourrait être fragilisée.

L'Océan, terrain d'affrontement entre l'écologie et le capitalisme prédateur

Une chose est certaine. L'océan est en train de redevenir la zone d'affrontement majeure entre puissances. La récente décision de Donald Trump sur les fonds marins est une illustration de cette bascule. « Les grandes puissances, à commencer par les Etats-Unis, se sont lancées dans une logique d'appropriation des ressources présentes dans les derniers espaces communs de la planète. » On assiste à « une lutte à mort entre l'économie écologique, soucieuse des impacts environnementaux et des limites planétaires, et ce capitalisme, autoritaire, impérialiste et prédateur ». Qui l'emportera ? Le sommet de Nice, qui aura pour (difficile) mission de remettre à l'honneur la parole scientifique et le multilatéralisme, livrera une première réponse. Le Message Royal a posé dans ce sens les jalons pour la gestion de ce bien commun mondial. « Il ne suffit pas d'avoir un océan en partage. Encore faut-il le penser ensemble, le gérer ensemble et le défendre ensemble. Seule une approche africaine coordonnée est à même d'optimiser les chaînes de valeur maritimes, de sécuriser les routes commerciales et de capter une part plus équitable de la richesse océanique mondiale » (Message de SM Le Roi). ▀





Le MIGRATEUR



Le voilier humanitaire pour Gaza intercepté

Kidnapping sioniste en haut mer

Les sionistes barbares ont de nouveau montré leur vrai visage en organisant un acte de piraterie à l'encontre de militants pacifiques venus briser le blocus criminel contre les Gazaouis.

LAILA LAMRANI

Les expulsions des 12 militants présents à bord du voilier Madleen, kidnappés par l'entité sioniste après avoir tenté de briser le blocus humanitaire à Gaza, ont commencé. La militante suédoise Greta Thunberg, ainsi que deux autres militants et un journaliste avaient accepté d'être expulsés et de quitter Israël. En revanche, les huit autres militants ont refusé l'expulsion et doivent être déferés devant la justice après la fin de leur garde-à-vue qui peut durer jusqu'à quatre-vingt-seize heures. Leurodéputée « insoumise » Rima Hassan fait partie du groupe, d'après Mathilde Panot, la présidente du groupe parlementaire La France insoumise

(LFI). « Ils ont refusé de signer un papier qui, en plus de prononcer une interdiction de cent ans du territoire israélien, mettait comme condition de reconnaître que leur entrée sur le territoire était illégale, ce qui est évidemment absolument faux », a-t-elle précisé. La coalition Flottille de la liberté, qui a affrété le bateau, avait confirmé que ses militants étaient sous la garde des « autorités israéliennes » et qu'ils « pourraient être autorisés à partir de Tel-Aviv ». « Nous continuons d'exiger la libération immédiate de tous les volontaires », avait écrit l'organisation sur X, affirmant que « leur détention est illégale et constitue une violation du droit international ». Le Madleen, qui transportait à son bord des militants français, allemand, brésilien, turc, suédois, espagnol et néerlandais, était parti d'Italie le 1er juin pour « briser le blocus israélien »



Le voilier de la paix où le sionisme barbare et parano voit un acte de guerre!

de Gaza dont les habitants, bébés, femmes, et enfants, n'ont de cesse d'être sauvagement tués et affamés. Une situation humanitaire désastreuse qui dure depuis plus de vingt

mois d'une guerre d'extermination contre les civils gazaouis déclenchée au lendemain l'acte de résistance du Hamas contre l'occupant le 7 octobre 2023. ■

Emeutes à Los Angeles

Trump a-t-il allumé la mèche de la guerre civile?

Ouvrtement opposé à la chasse aux migrants clandestins, le gouverneur démocrate de Californie a haussé le ton et lancé un défi à Donald Trump. «La démocratie est attaquée», a dit Gavin Newsom dans une allocution diffusée mardi soir, où il a accusé le président de se livrer à de dangereux abus de pouvoir.

LAILA LAMRANI

Un couvre-feu est entré en vigueur mardi soir 10 juin dans le centre de Los Angeles, que Donald Trump a promis de « libérer » d'une invasion d'« ennemis étrangers », au cinquième jour d'affrontements entre forces de l'ordre et manifestants opposés aux expulsions musclées de sans-papiers majoritairement de nationalité mexicaine. Ouvrtement opposé à la chasse aux migrants clandestins, le gouverneur démocrate de Californie a haussé le ton et lancé un défi à Donald Trump. «La démocratie est attaquée», a dit Gavin Newsom dans une allocution diffusée mardi soir, où il a accusé le président de se livrer à de dangereux abus de pouvoir. «Sous nos yeux, le moment que nous redoutions est arrivé. Trump entreprend la démolition... de notre projet historique, les trois branches égales d'un gouvernement indépendant qui n'ont plus aucun contrepoids». Depuis vendredi, la deuxième plus grande ville américaine, à forte population d'origine hispanique, est le théâtre de heurts entre protestataires dénonçant des raids de la police fédérale de l'immigration (ICE) contre les sans-papiers et des forces de

l'ordre en tenue anti-émeutes. Ces affrontements sont néanmoins restés sporadiques et localisés. « J'ai déclaré une urgence locale et instauré un couvre-feu dans le centre-ville de Los Angeles pour mettre fin aux actes de vandalisme et de pillage », a déclaré à la presse la maire démocrate de la ville, Karen Bass, précisant qu'il sera en vigueur de 20h locales à 6 h du matin. « La nuit dernière, 23 commerces ont été pillés, et je pense que si vous traversez le centre-ville de Los Angeles, les graffitis sont omniprésents et ont causé des dommages importants aux commerces et à un certain nombre de propriétés », a-t-elle ajouté Alors que le président américain, qui agit la menace d'instaurer l'état d'urgence, a ordonné le déploiement de milliers de militaires supplémentaires, le gouverneur démocrate de Californie, Gavin Newsom tente quant à lui de l'en empêcher, par voie judiciaire. Les deux hommes sont entrés dans un face-à-face à haut risque pour la stabilité de la région surtout que des centaines de Marines sont attendus en renfort dans la mégapole californienne. « Cette anarchie ne se poursuivra pas. Nous ne permettrons pas que des agents fédéraux soient attaqués et ne laisserons pas une ville américaine être envahie



Une voiture incendiée par des manifestants en colère...

et conquise par des ennemis étrangers », a lancé Donald Trump lors d'un discours prononcé depuis une base militaire. Il a menacé de recourir à l'Insurrection Act, régime d'état d'urgence qui confère au président le pouvoir d'utiliser les forces armées dans des missions de maintien de l'ordre sur le territoire américain. Quelque 700 Marines, un corps d'élite normalement utilisé comme force de projection extérieure, doivent rejoindre 4000 militaires réservistes de la Garde nationale déjà mobilisés par Donald Trump, auquel il est reproché d'avoir pris des mesures disproportionnées. « Ils sont censés nous protéger mais, à la place, ils sont

envoyés pour nous attaquer », a déploré Kelly Diemer, une manifestante de 47 ans. Les États-Unis « ne sont plus une démocratie ». Jusqu'à quand ce déploiement de militaires — dont le coût est estimé à 134 millions de dollars par le Pentagone — durera-t-il ? « Jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de danger », a répondu Donald Trump décidé à militariser son opération spectaculaire anti-migrants. Les protestations ont gagné d'autres métropoles américaines, avec parfois des accrochages. Dans un pays où tout le monde a le droit de posséder une arme à feu, la crainte est grande de le voir basculer dans la guerre civile. ■



Journal satirique marocain paraissant le vendredi

Rue Ibnou Katir résidence Al Mawlid II Imm. D RDC n°4 Maârif - Casablanca -

Tél : 0522 23 32 93

Fax : 0522 23 46 78

E-mail : contact@lecanardlibere.com

Site web : www.lecanardlibere.com

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET DE LA RÉDACTION

Abdellah Chankou a.chankou@lecanardlibere.com

RÉDACTEUR EN CHEF

Abdellah Chankou

RÉDACTION

Jamil Manar

Amine Amerhoun, Saliha Toumi, Ahmed Zoubair, Laila Lamrani Amine et Chaimaa El Omari Naïb

CORRESPONDANT EN FRANCE ET EN EUROPE

Samir Berhil

s.berhil@lecanardlibere.com

CARICATURES

Boudali, Zag

WEBMASTER

Larbi Larzaoui

INFOGRAPHIE

Yahia Kamal

LOGISTIQUE

Youssef Roumadi

SERVICE COMPTABILITÉ

Essaadia HAKANI

Impression

Maroc Soir

DOSSIER PRESSE

Aut. 51/06

DÉPÔT LÉGAL

2007 / 0025

ISSN 2028-0416



Le MIGRATEUR



Sommet des océans

Un monde essentiel au creux de la vague...

La troisième conférence des Nations unies sur l'océan (Unoc3) s'est ouverte lundi 9 juin 2025 à Nice, en France. Les participants issus de plus de 120 pays ont jusqu' au 13 juin pour sortir avec une résolution commune en faveur de la préservation des océans, des mers et des ressources marines. Un vœu pieux ?

LAILA LAMRANI

Après deux premières éditions, à New York en 2017 et à Lisbonne en 2022, la France et le Costa Rica coorganisent la 3e Conférence des Nations unies sur l'Océan (Unoc3) à Nice, du 9 au 13 juin 2025. L'Unoc découle de l'Agenda 2030 des Nations Unies et de son objectif n°14 dédié à la conservation et l'utilisation durable des océans, des mers et des ressources marines, d'ici 2030. Contrairement aux COP Climat, Biodiversité et Désertification, elle ne repose sur aucun traité international et ne constitue pas une enceinte de négociation formelle. L'Unoc3 vise permettra aux États de renforcer leurs engagements, leur coopération et relancer le multilatéralisme autour de l'atteinte de l'objectif de développement durable n° 14 des Nations unies. À l'issue de la conférence, il n'y aura pas d'accord contraignant, mais une déclaration politique et une liste d'engagements volontaires, le « Plan d'action de Nice pour l'océan ». Les trois enjeux majeurs au cœur des échanges couvrent la protection de la haute mer, la protection des grands fonds marins et la création d'aires marines protégées. Pendant une semaine, plus de 120 pays, 50 chefs d'État et de gouvernements se réuniront, aux côtés de scientifiques, entreprises, ONG, collectivités et représentants de peuples autochtones. La question du Traité sur la biodiversité en haute mer (BBNJ), qui



La protection des océans est vitale pour la vie sur terre.

visait à protéger les eaux internationales, constitue un enjeu majeur de la conférence. Adopté en mars 2023, ce traité doit être ratifié par 60 pays pour entrer en vigueur. En ouverture, Emmanuel Macron a confirmé l'entrée en vigueur prochaine du Traité. Une cinquantaine de ratifications ont déjà été déposées, et 15 pays se sont formellement engagés à le faire d'ici la fin de l'année. Ce traité « donne des règles, va permettre de lutter efficacement contre la pêche illégale, va permettre de protéger les deux tiers de nos océans », se félicite Emmanuel Macron. 33 États ont créé une commission pour promouvoir un moratoire sur l'exploitation des grands fonds marins. « C'est une nécessité internationale », affirme Emmanuel Macron, afin de protéger les puits de carbone, les espèces inconnues.

« C'est de l'obscurantisme que de faire de l'exploitation avant d'avoir commencé l'exploration ». Le président français dénonce cette décision unilatérale et invite les pays à rejeter toute autre exploitation de ces fonds. « Les abysses ne sont pas à vendre. Pas plus que le Groenland n'est à prendre. Pas plus que l'Antarctique ou la Haute mer ne sont à vendre. Pas plus que les licences des pays en développement ne sont à donner. » L'accord de Kunming-Montréal signé lors de la COP15 biodiversité s'engage à enrayer la destruction de la biodiversité et de ses ressources. Pour y parvenir, les États se sont mis d'accord sur le principe d'un « cadre mondial pour la diversité ». Parmi les 23 mesures de la feuille de route, la plus importante est l'objectif de « conserver et gérer efficacement au moins 30% des zones terrestres, des

eaux intérieures et des zones côtières et marines » d'ici 2030. Mais nous en sommes encore loin. À ce jour, 8% des mers sont protégées, rappelle Emmanuel Macron. « Cette semaine, va permettre d'augmenter ces aires marines protégées à travers la planète », espère-t-il. Si près de 43% de sa surface maritime participe à des programmes de conservation, la France va renforcer son niveau de protection. Les écosystèmes les plus sensibles seront classés en protection forte et les activités humaines davantage réglementées. Dans ces zones, le chalutage de fond sera interdit. « Cela permettra de doubler notre zone de protection forte dans notre zone économique exclusive », annonce M. Macron. Tout au long de la semaine, d'autres sujets importants seront au menu de l'UNOC. Il s'agira notamment de lutter contre la pêche illégale, les pollutions de toutes sortes avec un focus sur la pollution plastique, décarboner le transport maritime et mobiliser les financements publics et privés. Tout un programme ! La protection des océans est une urgence. Essentiels à la vie sur terre, couvrant 70% de la planète, ils absorbent 90% de l'excédent de chaleur de l'atmosphère, produisent 50% de l'oxygène que nous respirons, abritent au moins deux millions d'espèces marines et fournissent une partie de l'alimentation de trois milliards d'êtres humains. Mais le dérèglement climatique menace ce bel équilibre, avec des conséquences qui vont bien au-delà de la montée des eaux. ▀

Islamophobie française

Ils voulaient tuer des musulmans

Seize hommes dont trois femmes qui projetaient des actions terroristes contre les musulmans en France entre 2017 et 2018 comparaissent depuis le mardi 10 juin devant le tribunal correctionnel de Paris.

Un procès de 16 prévenus s'est ouvert mardi 10 juin 2025 devant le tribunal correctionnel de Paris. Issus de différentes régions de France et de divers horizons professionnels, âgés entre 39 et 76 ans, les accusés qui ont pour la plupart un passé militaire sont poursuivis en état de liberté pour avoir planifié entre 2017 et 2018 des projets terroristes : exécuter 200 imams, empoisonner la nourriture halal en vente dans les supermarchés avec de la cyanure ou de la mort-aux-rats, attaquer une mosquée, jeter des grenades dans



L'islamophobie mène à tout et peut inciter à commettre le pire...

«les voitures des Arabes» ou encore «faire exploser une couscoussière à distance»... Affiliés au groupe clandestin Action des forces opérationnelles (AFO), les accusés étaient obsédés par des idées identitaires, avec une obsession: "combattre l'emprise musulmane" en France, selon un document de l'AFO saisi par les enquêteurs. La juge anti-terroriste qui a instruit cette affaire décrit le groupe «Action des forces opérationnelles» comme une «organisation hiérarchisée et structurée» planifiant des «actions violentes concrètes dans des lieux symboliques». La magistrat endosse dans son ordonnance l'analyse du Parquet national terroriste (Pnat) rapprochant AFO d'une « idéologie alimentée par l'assimilation du terrorisme djihadiste à l'islam en général, la crainte du grand remplacement, et une vision décliniste de la société française à laquelle répondait le surva-lisme déviant vers l'accélérationnisme ». ▀



Et BATATI ET BATATA



Mot Fléchés

Dépendant d'une donnée	Flangeur	Fanta-ronne	Rivière espagnole	Tentas
Danses cubaines	Ornements	Bouillottes divins	Bate du Japon	Tur-gascenis
Dénombrers				
Personnalités				
Unité de longueur		Possessif	Actinide	Casseuse
Chanceux				
				Lanthanide
				Mois
Métal radioactif		Unité de mesure de radiation	Communauté paysanne	
Ancien pays d'Europe		Flouve côtier normand		
			Prénom	
			Brancha	
Petite terre			Pouffes	
Instrument		Poisson	Fosse d'effondrement	
				Pronom personnel
				Plancher
Ville ancienne		Plantes		Négation
Relevons				
Soldat nazi		Répartie		

Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
11									
12									

- Horizontalement :
- 1 : Prénom de l'acteur qui joue le chef d'orchestre
 - 2 : Locomotive
 - 3 : Mac Intosh y atterrit
 - 4 : Adverbe
 - 5 : Le major
 - 6 : Réunion de pays - Possèdent - Champion
 - 7 : Interprète Stanislas
 - 8 : Erodera - Début d'un signe de reconnaissance dans le film
 - 9 : Forme d'entreprise - Engin de locomotion - Unité de mesure de temps
 - 10 : Prénom de l'acteur, grand-père de Juliette
 - 11 : Pronom personnel - Règle
 - 12 : Arrivée - Dialoguiste du film

- Verticalement :
- 1 : Prénom du héros joué par Bourvil
 - 2 : Démonstratif - Forme d'entreprise
 - 3 : Métal - Oiseau
 - 4 : Incarne un peintre en bâtiment
 - 5 : Prénom - Impôt
 - 6 : Accord - Sélectionna
 - 7 : Unité de volume
 - 8 : Aviné - Coupé
 - 9 : Prénom du chef d'orchestre - Conjonction de coordination

Mots Mêlés

S	S	S	E	T	T	E	I	S	S	A	S
T	T	E	R	E	I	E	H	T	A	A	E
O	A	R	E	I	M	U	G	E	L	R	R
P	L	E	R	B	O	L	S	I	A	E	E
R	P	P	E	R	A	E	E	E	D	I	I
E	E	U	I	A	R	R	T	R	I	D	T
I	R	O	R	V	E	R	T	E	E	R	A
R	E	C	C	I	S	E	A	I	R	A	L
R	I	U	U	E	E	V	J	P	T	T	O
U	C	O	S	R	E	E	I	U	C	U	C
E	U	S	F	S	E	P	U	O	C	O	O
B	A	V	E	R	S	E	U	S	E	M	H
T	S	R	E	I	T	O	P	M	O	C	C

- CHOCOLATIERE
ASSIETTES
COMPOTIER
SALADIER
LEGUMIER
MOUTARDIER
SOUPIERE
VERSEUSE
SAUCIERE
SOUCOUBE
BEURRIER
SALIERE
THEIERE
SUCRIER
TASSES
RAVIER
- COUPES
PLATS
JATTE
VERRE
POTS
BOLS



Su-Do-Ku

Compléter cette grille de manière à ce que chaque ligne, chaque colonne et chaque carré contienne une fois et une seule fois tous les chiffres de 1 à 9.

					7		2	
						8		3
2			8	4				
	7		6				8	
	8			9	2		5	4
	1							6
5				1	6		3	
1	3		2				9	5
6			3		5		1	8

A méditer



« Il n'y a pas de force sans adresse. »

Napoléon Bonaparte, Maximes et Pensées.

Solution des jeux du numéro précédent

Su-Do-Ku

4	6	3	9	2	7	1	8	5
1	5	7	8	4	6	3	2	9
9	8	2	1	5	3	7	6	4
2	1	4	3	7	8	9	5	6
5	7	8	6	9	2	4	3	1
6	3	9	4	1	5	8	7	2
8	9	6	5	3	1	2	4	7
7	4	5	2	8	9	6	1	3
3	2	1	7	6	4	5	9	8

Mots Mêlés

Mots fléchés

S	E	N	A	T	O	R	I	A	L
S	A	L	E	S	I	E	N	S	
R	E	V	E	R	S	E	R	A	
S	R		S	E	N	S	E		
O	P	E	R	E	E	S		P	A
E	T	E	R	S		C	R	U	
G	R	E	L	A		I	R	I	S
E	T	A	I	E	S		S	T	
A	M	E	N		C	A	M	E	E
E	T	C			U	R	E	R	
A	N	E	E	S		D	U	R	E
T	E	E			I	S	S	U	S

Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1				D	E	V	R	A	
2				S	E	A	U		
3				V	N	I	D		
4				E	N	T	A	I	
5	B	L	I	E	R	U	S	A	
6	E	U	S		N	R			
7	L	E		P	E	P	A		
8	M	S		O	U	I	A		
9	O	A	M	I	A	L	I		
10	N	U		P	L	O	U	C	
11	D	E	C	A	B		E	U	
12	O		S	T	E	I	N	E	R

Mots mêlés « régions françaises »

Solution : FLANDRE.



Et BATATI ET BATATA



Bizarre



Confinement spécial

Une partie du personnel d'un restaurant du Nouveau-Mexique (USA) sont restés coincés dans une télécabine le soir du 31 décembre pendant 21 heures, bloqué en raison des intempéries, avant d'être secourus le lendemain matin par les équipes de secours.

Après la fermeture en début de journée du restaurant « Ten3 », situé au sommet du Sandia Crest, à 3 200 mètres d'altitude, le personnel a dû rapidement quitter l'établissement en raison de vents violents et de l'arrivée d'une tempête de neige.

Après avoir embarqué dans la télécabine, devant ramener les 21 personnes présentes au nord de la capitale, Albuquerque, l'accumulation de glace sur les câbles a totalement immobilisé la remontée aérienne, forçant les passagers à attendre les secours. Les sauveteurs ont dû attendre le lendemain pour pouvoir intervenir en raison des conditions météo extrêmes. Ils ont utilisé des cordes et d'autres équipements pour faire descendre les passagers bloqués, avant de les évacuer par hélicoptère. Par chance, personne n'a été blessé. ●

Il pleut des poissons

Une pluie de poissons mesurant jusqu'à 15 cm de long est récemment tombée sur les habitants de Texarkana, dans le Texas (Etats-Unis). Il s'agirait d'un phénomène rare mais parfaitement explicable d'un point de vue scientifique. Il est aussi susceptible de concerner des grenouilles, des serpents ou encore des oiseaux, rapporte Ouest-France. La pluie n'aurait duré que quelques minutes.

Sur son compte Facebook, Texarkana a invité les habitants à envoyer leurs photos et témoignages. « Cela se produit lorsque de petits animaux aquatiques comme des grenouilles, des crabes ou des poissons sont aspirés par des trombes d'eau ou des tornades, a expliqué la ville américaine. Ils retombent alors en même temps que la pluie, avec les intempéries ».

Selon National Geographic, les pluies de poissons se sont déjà produites en Inde, en Serbie, en Australie mais aussi au Japon ces 25 dernières années. Il s'y est formé des tourbillons pouvant aspirer « eau, cailloux et petits animaux domestiques » ou des objets. ●

Très faux jumeaux

Après être restés près de neuf mois côte à côte dans le ventre de leur mère, des jumeaux ont vu le jour à 15 minutes d'intervalles... mais pas la même année. En Californie (Etats-Unis), une maman a en effet donné naissance à un petit garçon le 31 décembre à 23h45 et à une petite fille le 1er janvier à minuit, rapporte le site People, relayé par le HuffPost.

« C'est fou pour moi qu'ils soient jumeaux et qu'ils aient des anniversaires différents », a confié la maman, déjà mère d'un garçon et de deux filles. Les nouveau-nés se portent bien. Alfredo Antonio pesait 2,749 kilos et sa sœur, Aylin Yolanda, 2,664 kilos. Pour la maman, comme pour le corps médical, ces naissances insolites resteront gravées à jamais. « C'est l'un des accouchements les plus mémorables de ma carrière », a déclaré Ana Abril Arias, médecin au Natividad Medical Group à Salinas, une commune située entre San Francisco et Los Angeles. Et d'ajouter : « Ce fut un plaisir absolu d'aider ces petits à arriver ici en toute sécurité en 2021 et 2022. Quelle façon incroyable de commencer la nouvelle année ! ». ●



Rigolard



***Sarkozy, Obama et Zapatero** arrivent au ciel, ou plutôt en enfer. Le diable s'adresse tout d'abord à Obama : « Bon, en tant que ex-président, vous avez le droit de passer un coup de téléphone aux Etats-Unis ». Obama s'exécute et 10 minutes après, le diable demande 1 million d'euros à Obama. « C'est cher ! » ; « Ah ouais, c'est cher mais c'est le tarif pour l'Amérique ».

Puis c'est au tour de Zapatero. Dix minutes après, le diable lui demande 800 000 euros, tarif pour l'Espagne.

Puis vient le tour de Sarko... Dix minutes plus tard, le diable lui demande 1,50 euro. Sarko est un peu surpris et demande pourquoi lui paye si peu. Le diable lui répond alors : « Ben, avec toutes les grèves en France... Les manifestations... Les licenciements... Les impôts... Les taxes... Les sanctions... Les amendes... Les sans-abri... Bref c'est la merde totale, et toute cette merde, c'est un véritable enfer... Et d'enfer à enfer, c'est tarif local ! »

***Un boucher dans son magasin** s'occupe de ses clientes. Tout à coup il voit arriver un chien, seul, avec un portefeuille autour du cou, et dit :

- Voilà le chien le plus intelligent du monde.
- Le plus intelligent ? Qu'est-ce que vous voulez dire par intelligent ? répond une cliente.
- Je veux dire que ce chien fait les courses pour son maître. Vous allez voir.

Ainsi donc l'animal entre dans la boucherie et aboie une fois pour dire bonjour.

- Bonjour, lui répond le boucher. Que désirez-tu aujourd'hui ?
- Il aboie deux fois.
- Ok, donc 200 grammes de steak haché.

Le chien aboie encore une fois.

- Des côtes de porc ? Combien ?
- L'animal aboie quatre fois.
- D'accord, quatre côtes. Et encore ?

Le chien aboie trois fois.

- De l'agneau ?
- Le canin aboie encore deux fois.
- 200 grammes d'agneau. Voilà c'est fait.

Le chien aboie une fois.

- Cela fera 25 euros.

L'animal ouvre le portefeuille de son maître et sort 2 billets de 10 euros et un billet de 5 euros

et s'en va. Tout le monde dans la boucherie est absolument estomaqué. Les clients décident donc tous ensemble de suivre le chien pour faire connaissance avec son maître, qui doit être d'une intelligence remarquable. Ainsi donc le chien arrive devant son bâtiment, il sonne à l'interphone. La porte s'ouvre, il la pousse et entre. Il prend l'ascenseur et s'arrête au 5e étage.

Toutes les personnes l'ont suivi mais restent cachées. Tout à coup, le chien frappe à la porte. La porte s'ouvre. Son maître, fou de rage, attrape son animal et le frappe violemment. Toutes les personnes cachées interviennent pour défendre le chien et disent :

- Quelle folie monsieur, pourquoi battez-vous votre chien ? Il est très intelligent, il fait vos courses, il donne l'argent avec exactitude, il sonne à l'interphone et prend l'ascenseur... Pourquoi donc le battez-vous ?

Son maître répond

- Intelligent, lui ? Vous plaisantez. C'est la troisième fois qu'il oublie de prendre ses clefs !

***Un jour, la maîtresse demande à Toto :**

- « Si tu marches sur le pied d'une grand-mère, que fais-tu ?
- Je m'excuse...
- Très bien Toto, et si pour te remercier de ta gentillesse la grand-mère te donne un billet de 5 euros que fais-tu ?
- Bah... Je lui marche sur l'autre pied ! »

***Trois Russes au Goulag** cherchent à comprendre pourquoi ils sont là :

- Moi, je suis arrivé au boulot avec cinq minutes de retard, alors on m'a accusé de sabotage.
- Moi, j'avais cinq minutes d'avance, alors on m'a accusé d'espionnage.
- Moi, j'étais à l'heure alors on m'a accusé d'avoir acheté ma monstre à l'Ouest !

A VENDRE

Appartement bien
entretenu deuxième main

Superficie 128 m²

sur boulevard de la
Résistance, près 2 mars
à Casablanca.

Grand salon + 2 pièces.
Bien aéré et ensoleillé.
Situé au dernier étage
(7ème). Sans vis-à-vis.
Doté d'une terrasse
vue sur mer.

Contact:
0661252000

LOUONS DES BUREAUX DE TOUTES SUPERFICIES

Angle boulevard de la Résistance, Rond-point
d'Europe et Boulevard Zerktouni
Contactez-nous au 0661177444





L'OPTICIEN QUI SUBLIME VOTRE **REGARD**

DES PRIX TENDRES À VOUS
CHATOUILLER **LES YEUX**

SOYEZ LES PREMIERS À EN PROFITER

LUNETTES TENDANCE DES GRANDES MARQUES ET DES CRÉATEURS

Angle Moulay Driss 1er et rue L'ysier - Casablanca • Tél : 05 22 82 90 21 • Fax : 05 22 82 89 33 • www.chicoptique.ma